



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050540

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/02/2024 15H03 C:009594 I:25638
V/REF : 7100049322
V/Email reçu le Lundi 26/02/2024 a 15H03

SODEXO ENERGIE ET MAINTENANCE
CP 380
Fournisseurs Centralisés
6 RUE DE LA REDOUTE
78043 GUYANCOURT CEDEX

IMMEUBLE : TOUR OXYGENE
10/12, BLD MARIUS VIVIER MERLE
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 16 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N10-12 MERLE - CONTACTER M MICHON - TEL:06 12488483
MOTIF : INTERVENIR EN URGENCE POUR DEBOUCHER LE REGARD EN PHOTO CI-JOINT - MERCI
DE PREVOIR LE POMPAGE DE CE RESEAUX - LONGUEUR DE TUYAUX 120M
Donneur d'ordre : M. M. MICHON

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé
d'une pompe haute pression.

LE 27/02 A 14H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
NOUS CONSTATONS QU'IL S'AGIT D'UN PROBLEME DE NAPPE PHREATIQUE ET NON
D'UN PROBLEME DE REFOULEMENT DU REGARD

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 14/05/24 a 11H49 M. M. MICHON
CS AB Email envoyé le 09/04/24 a 14H13 M. M. MICHON
CD AB Email envoyé le 18/03/24 a 10H29 M. M. MICHON
CD AB Email envoyé le 14/03/24 a 11H25 M. M. MICHON
MP AB Email envoyé le 28/02/24 a 10H52 M. M. MICHON

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage
de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ça n'est parfois qu'après plusieurs



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050540

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
2,00	H.Ouvrier Qualifié Curage le 27/02	2	65,53		131,06
2,00	H(s)2ème personnel	3	53,13		106,26
TOTAL H.T.					266,44
T.V.A. a 20,00%					53,28
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>319,72</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.